



Délibération du Comité syndical du SMMAG

Séance du 20 mai 2021

OBJET : RELATIONS AVEC LES USAGERS ET OPERATEURS DE MOBILITE - Mobilités urbaines
- Tarification du titre 1 Voyage Vente à bord à compter du 24 mai 2021

Délibération n° 5

Rapporteur : Sylvain LAVAL

PROJET

Le rapporteur(e), Sylvain LAVAL;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : RELATIONS AVEC LES USAGERS ET OPERATEURS DE MOBILITE - Mobilités urbaines - Tarification du titre 1 Voyage Vente à bord à compter du 24 mai 2021

Exposé des motifs

Le contexte sanitaire lié à la pandémie COVID-19 a conduit, sur le réseau TAG, à suspendre, depuis mars 2020, la montée par l'avant dans les véhicules ainsi que la vente des titres 1 voyage par les conducteurs.

La situation sanitaire connaissant une amélioration, la montée par l'avant a été rétablie à compter du 26 avril 2021.

S'agissant de la vente des titres 1 voyage à bord des véhicules, afin de limiter la circulation du virus par le maniement de pièces par les conducteurs, il est proposé de ramener le tarif du titre 1 voyage vendu à bord à 2 €, au lieu de 2,10 € (tarif en vigueur au 01/09/2020).

Il est proposé d'appliquer ce nouveau tarif dès le 24 mai 2021 de manière à favoriser et faciliter le retour des usagers occasionnels sur le réseau de transports en commun.

En 2019, 16 % des ventes de titres 1 voyage étaient réalisés à bord des véhicules, représentant une moyenne de 40 000 titres/mois.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical du SMMAG

Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMMAG adoptées par délibération du 11 mars 2021,
Vu la délibération du Comité syndical du 7 novembre 2011 sur le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain de l'agglomération grenobloise,
Vu la délibération du Comité syndical du 22 avril 2013 portant sur le choix du délégataire de service public pour l'exploitation du réseau TAG 2013-2020,

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 12 mai 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG :

- Décide de fixer le tarif du titre 1 voyage vendu à bord des véhicules du réseau TAG à 2 €, au lieu de 2,10 €,
- Demande à l'exploitant du réseau TAG d'appliquer ce tarif à compter du 24 mai 2021.